Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le 16/07/2020
ID : 028-212800585-20200710-2020032-DE

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

BRECHAMPS

REUNION DU 10/07/2020

Nombre de membres :
- Afférents au Conseil municipal : **11**
- En exercice : **10**
- Ayant pris part à la délibération : **10**

convocation : 02/07/2020

Le Dix Juilletdeux mil vingt à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de BRECHAMPS légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. WEYMEELS Gérard, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. WEYMEELS Gérard, M. BREBION Alain, Mme DENIZET Hélène, M. GOND Jean-Jacques, M. GIL Daniel, M. DESVALLON William, M. GODIN Yann, Mme BRO Élisabeth, Mme THERADE Martine,
Formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : Mme RONNEL Chantal qui donne pouvoir à M. WEYMEELS Gérard
Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Hélène DENIZET.

Délib. 2020032 – ENQUETE PUBLIQUE RVM

M. le Maire informe que l'enquête publique concernant la société RVM a repris.

Cette enquête publique concerne une demande de modification substantielle des conditions d'exploiter une installation de traitement de tri, transit et regroupement de déchets dangereux et non dangereux sur la commune de Coulombs (n° ICPE 358).

Bien que le dossier soit consultable en ligne, il n'en est pas moins extrêmement complexe de par le très grand nombre de documents et la grande technicité de certains d'entre eux. L'impact de ce projet sur la santé est indéniable. Alors que nous vivons en ce moment-même une crise sanitaire majeure, il me semble plus qu'indispensable d'être le plus transparent possible. Or, ce « projet » concerne une **régularisation administrative**, c'est-à-dire un état de fait déjà accompli.

De plus, des problèmes de pollution ont déjà été observés par le passé. Même si des contrôles et des mesures plus stricts ont effectivement été mis en place depuis, accroître la source de pollution et de surcroît la diversifier, ne paraît pas être la bonne solution. Selon l'arrêté de la préfecture prescrivant l'enquête publique, le traitement par incinération de déchets dangereux atteindrait 32 T / jour ; et l'augmentation de la surface de stockage et du tonnage des déchets dangereux arriveraient à 2320T, ce qui représente environ 80 semi-remorques pour une surface de 3130 m².

Un minimum de prudence s'impose, au regard des conclusions énoncées dans le dossier d'enquête qui édicte que la plus grande menace de pollution serait celle que pourraient induire les eaux de ruissellement. L'installation d'une dalle ou d'un bac de rétention en béton fermées au public semble indispensable.

La population locale rapporte, de façon non officielle, des troubles symptomatiques des voies respiratoires au passage devant l'usine et, de plus

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le 16/07/2020
ID : 028-212800585-20200710-2020032-DE

en plus, lorsque les vents sont d'Est, jusqu'à leur domicile sur Bréchamps. Au sein de la Mairie, nous enregistrons une augmentation des signalements concernant des odeurs incommodantes.

Le conseil municipal de Bréchamps,

EMET un avis DEFAVORABLE sur cette demande de modification et souhaite qu'un suivi annuel de la qualité de l'air et des eaux de surface et souterraine soit engagé au plus tôt et que les résultats en soient communiquées aux collectivités du secteur.

Certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en Sous-préfecture le
de la publication le

Le maire de BRECHAMPS
Gérard WEYMEELS

MAIRIE de BRECHAMPS (Eure-et-Loir)